

Séance du Comité Syndical du 21 février 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance tenue à la salle annexe de Polliat à 20 heures

Date de la convocation : 15.02.2024

Nombre de délégués élus : 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de délégués votants : 37

Membres présents ou représentés :

Grand Bourg Agglomération :

Jean-Luc BERNARD, en suppléance de Fabien RELAVE
François BOZONNET
Bernard BRIDON
Christophe CHARTIER, en suppléance de Henri BERNIGAUD
Baptiste DAUJAT
Guillaume FAUVET
Stéphane GEORGE, en suppléance de Michel CHANEL
Serge GUERIN
Pascal LEGRAIS-BOUCHER, en suppléance de Michel GIVORD
Martial LOISY
Franck MOISSON
George PICOT
Françoise POTHIER
Jean-Michel SIMONET
Jean-Michel VANDEL

Communauté de Communes de la Veyle :

Guillaume AGATY
Jean-Claude AUBLANC, en suppléance de Pierre GONNARD
Richard BOACHON
Jean-Jacques BILLET, en suppléance de Paul BOULANGER
Vincent BROYER
Michel DUBOST
Patrick DURANDIN
Jean-Louis GIVORD
Christian LORIN donne pouvoir à Patrick DURANDIN
Jean-Marie MANIGAND
Luc MICHEL
Joël MONIER, en suppléance de Francis BOURGEOIS
Dominique MOREL
Claude RABUEL, en suppléance de Vincent MOREL
Matthieu ROBELIN, en suppléance de Julien FARGEOT
Leslie VOLATIER

Communautés de Communes de la Dombes :

Gérard BRANCHY
Jean-Marc CHATELET
Pascal MANGUELIN
Gérard MAURE
Laurent PERRADIN
Philippe POTTIER
Hubert SINARDET, en suppléance de Alain JAYR

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Également présents :

Stéphane KIHLE, directeur

Laurent CHARBONNIER, chargé de projets « Eaux et Rivières »

Thibaud PANDELAKIS, animateur « hydraulique et qualité de l'eau »

Edwige FÉLIX CAPPONI, agent administratif et financier

Début de la réunion : 20 h 00

Constatant que le quorum est atteint, M. BRANCHY, le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante, ouvre la séance en remerciant les délégués d'être présents mais aussi M. BIENVENU, Maire de Polliat, pour son accueil. Ce dernier fait une présentation de sa commune après avoir distribuer le dernier numéro du journal d'information municipale de Polliat.

Le Président expose ensuite l'ordre du jour de la séance qui s'est déroulé comme suit :

❖ **Par délibération DCS2024 02 002 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 décembre 2023**

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité des suffrages exprimés **(38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**.

❖ **Par délibération DCS2024 02 003 : Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

M. BRANCHY informe que le débat se déroulera en 3 parties : un bilan de l'année écoulée, la remise à jour de la programmation pluriannuelle et les propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

1. Un bilan de l'année 2023 :

Le Président rappelle les principales orientations du Budget 2023 :

- Les participations intercommunales portées à 320 000 €, à la suite de concertation menée avec les EPCI adhérentes, afin de garantir au SMVV une capacité d'investissement permettant de garantir un volume d'activité satisfaisant dans les années à venir ;
- Pas de grosse opération de travaux prévue en 2023, mais la réalisation d'études et concertation préparatoire des actions futures (notamment Polaizé prévu en 2024) ;
- Un important volet zones humides/agro environnemental, dû à la montée en puissance de plusieurs dispositifs dans lesquels le syndicat s'est engagé (avec les semences prairiales, les PSE, les PAEC,...) ; ce qui a justifié le recours à un renfort d'animation pendant 6 mois, prévu aux charges de personnel.

M. BRANCHY synthétise le bilan d'activités 2023 en 3 grandes catégories, aux vues des moyens financiers et humains mobilisés au cours de l'année écoulée :

• **Lancement des réflexions et des études pour les projets des exercices à venir :**

-  La renaturation de la Veyle à Polaizé
-  L'aménagement de l'Être à Polliat
-  L'aménagement de la Veyle à Pont-de-Veyle et Saint-Jean-sur-Veyle
-  Le Plan de gestion du Marais de Lent

• **Participation aux projets de territoire dombistes :**

-  Paiement pour services environnementaux (PSE)
-  Candidature au programme LIFE

• **Actions agro environnementales sur les prairies de la Basse Veyle :**

-  Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) de la Basse Veyle
-  Opération LEADER « Semences prairiales »

Séance du Comité Syndical du 21 février 2024

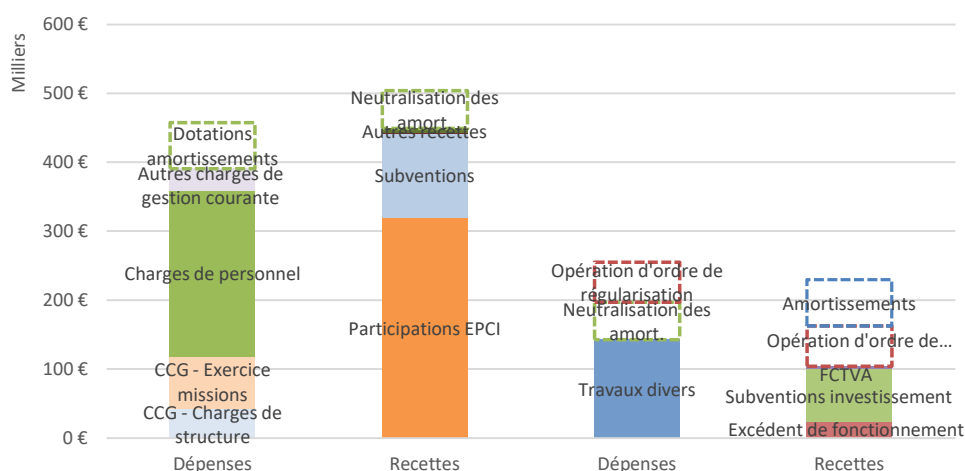
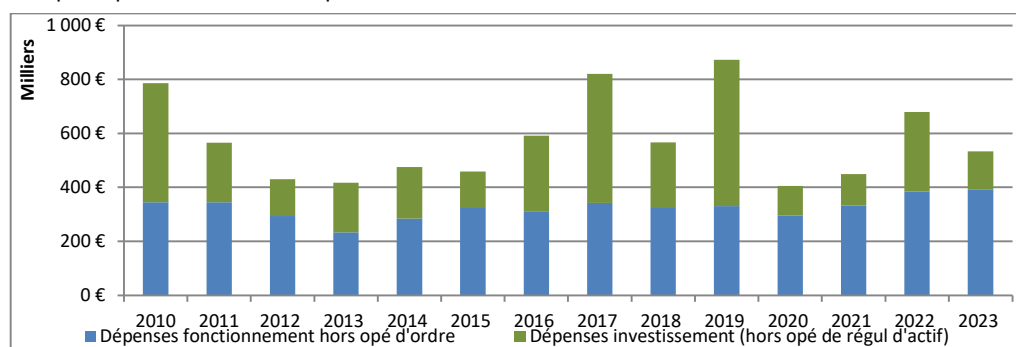
Sur un plan plus quantitatif, le Président présente un bilan d'exécution budgétaire des opérations d'investissement inscrites au budget 2023 :

Opérations au Budget 2023 d'investissement	Montant arrondi budget	Montant arrondi CA	
Aménagement Veyle à La Frétaz	74 314 €	25 688 €	Engagé
Restauration Canal Moulin de Péroux	9 012 €	9 012 €	Soldé
Plan de gestion Marais de Vial	81 456 €	62 482 €	Soldé
Restauration Veyle à Polaizé (foncier + études)	62 550 €	5 808 €	Engagé
Aménagement Être à Polliat (étude)	25 000 €	0 €	Engagé
Gestion milieu dombiste	17 683 €	2 683 €	Non engagé
Restauration Grande Veyle à Saint Jean sur Veyle	30 000 €	0 €	Engagé
Compensations environnementales	85 000 €	0 €	Non engagé
Travaux en rivière	40 000 €	11 063 €	Soldé
Travaux sur vannage	6 347 €	0 €	Non engagé
Programme prairies naturelles	2 000 €	840 €	Soldé
Maîtrise foncière 2023	25 000 €	0 €	Engagé
Equipements divers	46 000 €	25 045 €	Soldé

Concernant les opérations non réalisées, M. BRANCHY précise que :

- Dans le cadre des démarches liées à la candidature LIFE, des crédits avaient été inscrits dans l'opération « Gestion milieu dombiste » mais finalement aucun besoin n'a été identifié au cours de l'année 2023 ;
- Dans le cadre des compensations environnementales, le syndicat reste en attente du feu vert des pétitionnaires ;
- Aucuns travaux sur vannage n'a été nécessaire courant 2023.

M. DAUJAT poursuit par le bilan financier de l'année écoulée, assorti d'une remise en perspective historique :



Synthèse provisoire du compte administratif 2023

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2023	46 161 €	3 037 €
Résultat cumulé (hors RAR)	230 424 €	61 796 €

2. Une actualisation de la programmation pluriannuelle :

M. DAUJAT expose un programme prévisionnel des actions du syndicat à horizon 2028 sur la base de site et de travaux déjà identifiés, et pour beaucoup d'entre eux déjà en phase d'étude. Cette planification est remise à jour plusieurs fois par an en fonction des besoins définis, des évolutions de coûts et des vitesses d'avancement des différents projets :

	2024	2025	2026	2027	2028	Subv. Prev.
Gestion des inondations						
Gestion dique Malivert (CCV)	15 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 %
Aménagement milieux aquatiques						
Renaturation Veyle Polaizé Polliat (GBA)	530 000 €					70-75 %
Renaturation Ètre Polliat (GBA)		250 000 €				
Renaturation Veyle St Jean/Veyle (CCV)			430 000 €			
Amén. Renon Soréal Vonnas (CCV)				A.D.	A.D.	
Amén. Veyle/Irance La Bresse (CCV)					A.D.	
Restauration des zones humides						
Chan'Eau Tour Chanoz Châtenay (CCV)	40 000 €	90 000 €				70-80 %
PG Chaînes d'étangs LIFE/PSE (CCD)		165 000 €	348 000 €	365 000 €	288 000 €	
Plan de gestion Marais de Lent (GBA)		40 000 €	A.D.	A.D.		
Plan de gestion Marais de Vial (GBA)		30 000 €	A.D.	A.D.		
Restauration Marais des Molières (GBA)				26 000 €		
Gestion des zones humides (agro environnement)						
PAEC Vallée de la Veyle (CCV)	2 000 €		2 000 €			Financement animation
Filière semences prairiales (CCV)	14 000 €	14 500 €				
Démarche haies CC Veyle (CCV)	A.D.	A.D.	A.D.			
Autres actions diverses	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 %
Charges de personnel	240 000 €	290 000 €	297 000 €	303 000 €	260 000 €	15-25 %
Charges fixes	46 500 €	47 500 €	48 500 €	49 500 €	50 500 €	0 %
Autre charaes	37 336 €	37 536 €	37 736 €	38 000 €	38 000 €	0 %

Le 1^{er} vice-président insiste que ce programme répond à plusieurs exigences :

- La demande des EPCI adhérentes de disposer d'une visibilité à moyen terme de l'activité du SMVV, de ses moyens financiers, et en cohérence avec leurs propres projets de territoire ;
- La nécessité d'équilibrer cette activité géographiquement entre les différents territoires ;
- Recherche d'un équilibre entre les enjeux et besoins locaux ainsi que les grandes orientations nationales régionales et de bassin, porteuses de subventions.

M. AGATY souhaite savoir si le potentiel de production hydroélectrique est intégré dans les réflexions menées par le syndicat sur les aménagement d'ouvrage, plusieurs d'entre eux se trouvant sur la commune de Biziat ? M. DAUJAT répond que les politiques énergétiques ne relèvent pas de la compétence du syndicat de la Veyle, mais des EPCI.

M. KHL précise que l'équipement et l'exploitation d'équipement hydroélectrique est la fait d'acteurs privés, accompagnés d'éventuels dispositifs publics d'encadrement ou d'incitation. Il précise également que les acteurs de la filière hydroélectrique disposent de très bonnes capacité de prospection et de lobbying, et que certains de ses représentants sont depuis longtemps implantés sur le territoire (M. Convert à Vonnas notamment). En conséquence, s'il existait réellement un potentiel économique significatif d'exploitation hydroélectrique des moulins de la Veyle, il y a déjà longtemps que celui-ci serait exploité.

Séance du Comité Syndical du 21 février 2024

3. Les propositions d'orientations du budget 2024 :

M. BRANCHY entame la présentation des orientations du budget 2024, dont il liste les grands principes :

- Une stabilité des participations EPCI à 320 000 € ;
- Un budget construit autour de gros besoins en dépenses d'investissement, avec notamment la mise en œuvre des travaux de renaturation de la Veyle à Polaizé ;
- Un retour à une équipe de 4 ETP et la fin de certaines dépenses d'étude non suivies de réalisation de travaux permettent de prévoir une baisse des dépenses de la section de fonctionnement ;
- La préparation des opérations d'investissement futures, en Dombes comme en Bresse, en finançant des études et les acquisitions foncières nécessaires aux projets.

Le Président laisse ensuite la parole aux vices-présidents qui présentent les grandes orientations du budget 2024 par périmètre de compétences :

➤ « Rivières et milieux aquatiques »

Rivière et milieux aquatiques

Restoration de l'Ètre à Polliat
Etude de conception (travaux prévus 2025)
45 000 €, sub. 75 %

Travaux de renaturation de la Veyle à Polaizé
Estimation à 430 000 € TTC (sub. 75%), travaux fin août
(+ dépenses reportées d'acquisitions foncières et MOE)

Aménagement Grande et Petite Veyle à l'amont de pont-de-Veyle
Conception avant-projet (travaux 2026 ou 2027)
40 000 €, sub. A.D.

Entretien courant ou ponctuel
50 000 € TTC en cas de besoin (digue Malvert incluse)
Sub. 0%

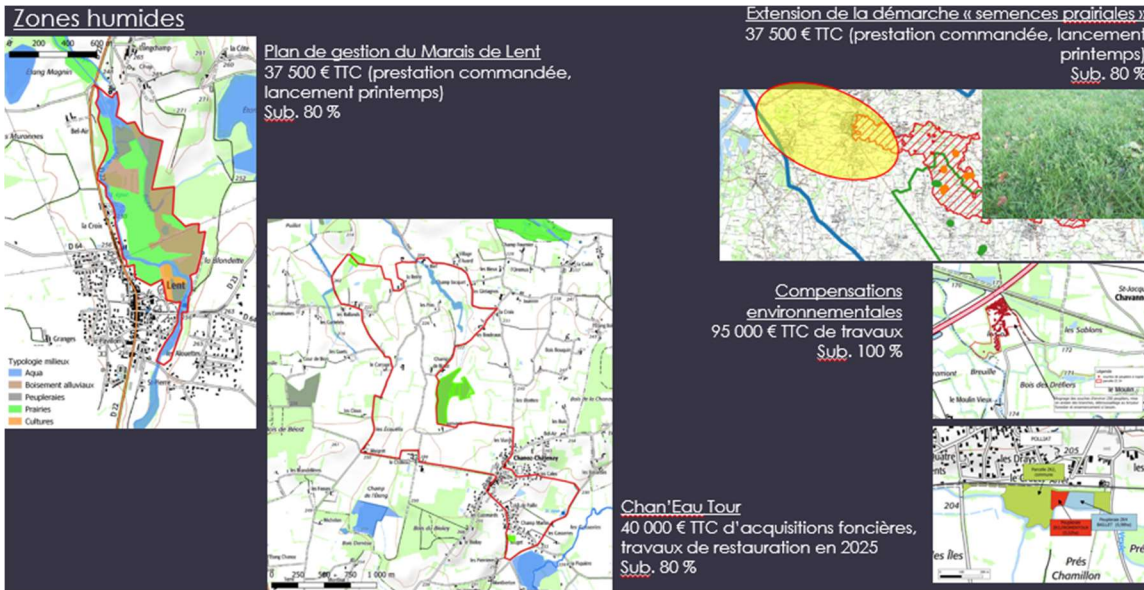
Dans le cadre de la compétence « Rivières et milieux aquatiques », M. DURANDIN indique que le recrutement de l'entreprise qui réalisera la restauration de la Veyle à Polaizé, est prévu pour mai-juin, date à laquelle le syndicat aura des certitudes sur le coût de l'opération. Les travaux sont prévus à partir de fin août pour une durée de 2 mois. Les financements extérieurs devraient se porter autour de 75% du coût du projet, avec des subventions qui ne pourront cependant être soldées qu'en 2025. Outre ce projet, sont réinscrites au budget 2024 des conceptions d'opérations déjà en cours mais non soldées : la restauration de l'Ètre à Polliat et l'aménagement de la Veyle à Pont-de-Veyle et Saint-Jean-sur-Veyle.

Le vice-président mentionne que 50 000 € sera par ailleurs répartie sur plusieurs lignes budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement, afin de faire face à des besoins d'interventions ponctuels.

M. BOZONNET s'interroge sur les répercussions d'un éventuel arrêté sécheresse en 2024 sur le projet de Polaizé. M. KIHLE répond qu'il s'agit effectivement d'un sujet de préoccupation qui a en partie motivé le démantèlement du vannage dès cet hiver. Les travaux nécessiteront par ailleurs une ouverture temporaire des vannes du moulin situé à l'aval, notamment au moment de l'implantation du nouvel ouvrage de franchissement. Ceci devra être discuté avec le propriétaire du moulin et les services de l'Etat.

Pour M. BILLET, cette information confirme son opinion concernant le risque que fait peser ce projet sur le futur de la rivière, notamment en période de sécheresse.

➤ « Zones humides »



M. DAUJAT poursuit avec la compétence « Zones humides » :

- **L'élaboration d'un plan de gestion du Marais de Lent**, opération issue du budget de l'année précédente et reconduite, pour lequel le prestataire a été recruté fin 2023.

M. PICOT juge que la dénomination de prairie humide serait plus appropriée concernant cette zone plutôt que le terme « marais ».

M. DAUJAT évoque le projet de route départemental de contournement de Bourg-en-Bresse, qui a fait l'objet de récentes communications publiques, et dont l'un des faisceaux envisagés traverse à la fois le « marais » et la zone de captage. M. PICOT s'interroge sur l'articulation de ces projets et de l'étude du SMVV. M. Daujat répond qu'au stade actuel de développement de ces projets, l'étude du syndicat conserve toute sa pertinence, voire l'accroît.

- **La restauration d'une zone humide à Chanoz-Châtenay**, projet réalisé dans un cadre collaboratif avec la Commune de Chanoz et la Communauté de Communes de la Veyle, et dont l'Agence de l'Eau est à l'initiative. Un éventail d'actions liées à l'adaptation, portés par différents maîtres d'ouvrage, sont prévus dans cette opération. Le rôle du SMVV, en accord avec ses compétences, sera d'acquérir et de restaurer environ 8ha de zones humides, majoritairement situées autour des sources du petit ruisseau « l'Arcon ». Le budget 2024 intégrera le montant des démarches foncières nécessaires au projet ;

- **La démarche de valorisation des semences prairiales** sera par ailleurs reconduite et étendue à l'aval du bassin versant, avec des dépenses consacrées aux opérations de semis, de récolte et d'expertise agronomique ;

- Enfin, seront remises au budget **les opérations de compensations** relatives aux projets Philibert Savours à Crottet et SEPEC à Péronnas, dans l'attente d'un avancement des dossiers autorisant le lancement de la phase travaux.

Séance du Comité Syndical du 21 février 2024

➤ « Adaptation au réchauffement climatique »

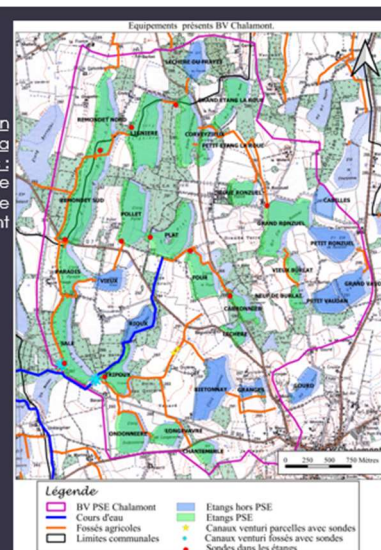
Participation au projet de territoire de la Dombes



Palements pour services environnementaux
Exploitation des dispositifs de suivi, présentation des premiers résultats

Participation à la candidature/mise en œuvre du programme LIFE de la Dombes :
Elaboration d'un plan de gestion de chaînes d'étangs sur la chaîne d'étangs de Chalamont

Pas de dépenses d'investissement pour l'exercice 2024



Avant d'exposer les différentes actions spécifiques à la Dombes, M. POTIER salue l'implication de M. PANDELAKIS dans les actions menées sur ce secteur.

En effet, le SMVV est, depuis 2020, bien impliqué dans le développement des dispositifs et projets portés par la Communauté de Communes de la Dombes sur le territoire de la Dombes des étangs.

Le syndicat sera mobilisé spécifiquement sur 2 opérations au cours de l'année 2024 :

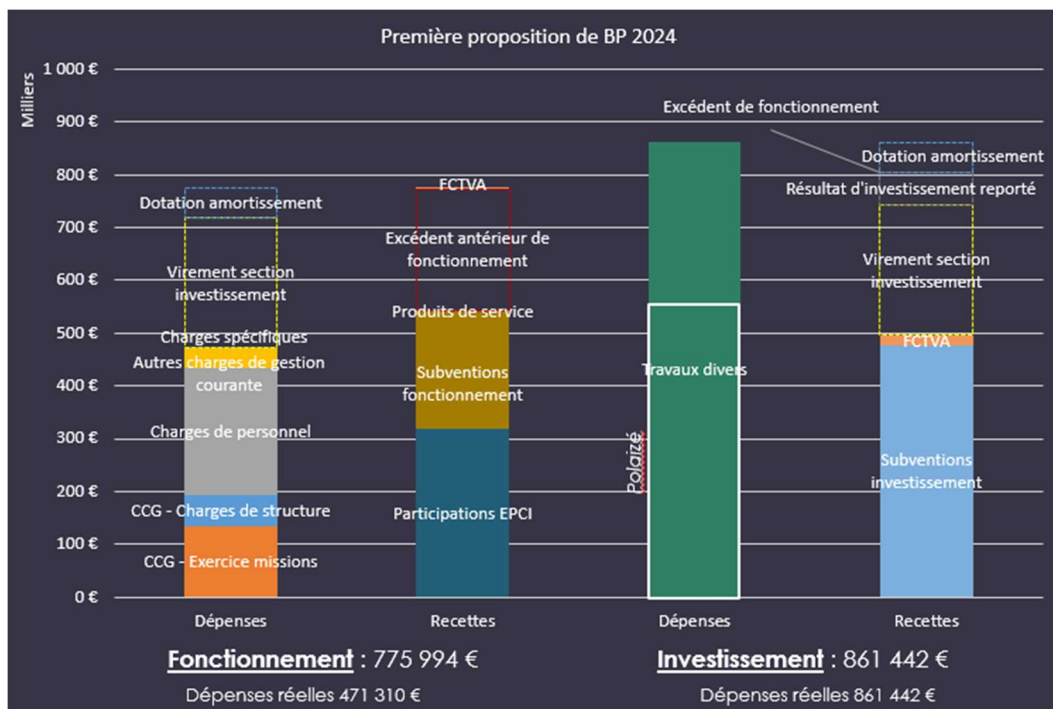
- **La poursuite des suivis quantitatifs et qualitatifs des écoulements d'eau dans le cadre des PSE**, avec financements de l'Agence de l'Eau, en collaboration également avec le syndicat de la Chalaronne, et les instituts de recherche ISARA et INRAE. Cette opération, très prometteuse dans ses futures applications pratiques, a déjà derrière elle une année complète de campagne de mesure, que le syndicat veille à porter à connaissance aux élus de la Veyle, certainement dans le cadre d'une commission « changement climatiques » qui sera proposée au printemps.

- Quel que soit le résultat de la candidature LIFE, **le lancement d'une démarche de « plan de gestion de chaînes d'étangs »** sur cette même chaîne d'étangs située principalement au nord de Chalamont. La démarche LIFE consiste à faire un état des lieux complet d'une chaîne d'étang et de son bassin versant, avec cartographie : occupation du sol, réseau hydro, étangs et ceintures d'étangs, ouvrage hydrauliques, etc. Il s'agit également de rencontrer les pisciculteurs et autres acteurs locaux pour les écouter.

Pour l'année 2024, ces actions reposent exclusivement sur du temps d'animation de terrain, qui sera par ailleurs spécifiquement financée. Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement sur cette thématique, les premiers « travaux » susceptibles d'être issus de ces plans de gestion n'étant pas prévus avant 2025.

M. BRANCHY souligne que la réponse à la candidature LIFE sera connue prochainement et qu'en fonction de celle-ci, l'étape suivante sera de voir comment la collectivité au sens large, et le syndicat en particulier, pourront agir pour participer à sa mise en œuvre sur le territoire de la Dombes dans les prochaines années ; l'objectif, à terme, étant de multiplier ces plans de gestions sur la majorité, voire la totalité, des chaînes d'étangs de la Dombes.

Ensuite, M. DAJJAT synthétise les orientations proposées dans le diagramme suivant :



En conclusion, M. BRANCHY revient sur le montant des cotisations porté à 320 000 €, et maintenues à ce niveau pour 2024.

M. BOZONNET souhaite comprendre pourquoi les EPCI ne font pas le choix de fixer un taux d'imposition qui évoluerait naturellement avec la population, au lieu d'un montant fixe devant être laborieusement renégocié. M. BRANCHY explique que, d'une part, les EPCI délibèrent sur un montant et non un taux, et que les services de l'Etat répercutent aux contribuables suivant une complexe péréquation, et d'autre part, que 3 les EPCI adhérentes au SMVV présentent chacune un fonctionnement et un contexte très différent, chacun finançant plusieurs gémapiens, rendant difficile l'harmonisation proposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Comité Syndical :

- **CERTIFIE** la présentation du ROB 2024 annexé à la délibération ;
- **PREND ACTE** de la tenue du DOB concernant l'année 2024.

❖ Par délibération DCS2024 02 004 : Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Afin de permettre la continuité d'activité et la poursuite de certaines dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2024, il est nécessaire d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Président précise que :

- Le montant total des dépenses réelles budgétées d'investissement sur l'exercice 2023 s'élève à 504 361,61 € ;
- De fait, **le plafond des crédits votés par anticipation est de 126 090,40 €.**

Les dépenses d'investissement devant être engagées avant l'adoption du BP 2024 sont les suivantes :

- La plantation de haies à Saint-Julien-sur-Veyle pour un montant de 2 345,66 € TTC ;
- Les frais de bornage pour la division des parcelles ZM9 et 38 relatifs à l'acquisition complémentaire à Polliat pour un montant de 1 500 € TTC ;
- L'estimation des parcelles à acquérir par le syndicat nécessaire dans le cadre du projet Chan'Eau Tour pour un montant de 960 € TTC.

Séance du Comité Syndical du 21 février 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Comité Syndical :

- **PREND CONNAISSANCE** que les dépenses d'investissement citées ci-dessus nécessitent l'ouverture des crédits budgétaires dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement votées en 2023 ;
- **PRECISE** que ces crédits budgétaires devront être pris en compte lors du vote du Budget Primitif 2024 ;
- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

❖ Questions diverses

M. le Président informe qu'aucune décision n'a été prise par le Bureau Exécutif depuis la dernière séance du Comité Syndical avant de remercier l'assemblée de sa présence à cette réunion.

Fin de la réunion : 22h45

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT